



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

LUNDI 15 JUIN 2026 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 01 juin 2026

Finances :

- 2) Mise en place d'un règlement budgétaire et financier de l'USESA (document joint)

Budget général :

- 3) Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 (document joint)

- 4) Affectation définitive des résultats 2025 au budget 2026

Budget incendie :

- 5) Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 (document joint)

- 6) Affectation définitive des résultats 2025 au budget 2026

Administration générale :

- 7) Droit de formation des élus

- 8) Election des délégués au Comité Nationale d'Actions Sociales

- 9) Election des délégués à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités

- 10) Nomination d'un référent déontologue pour les élus

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Protection de la ressource :

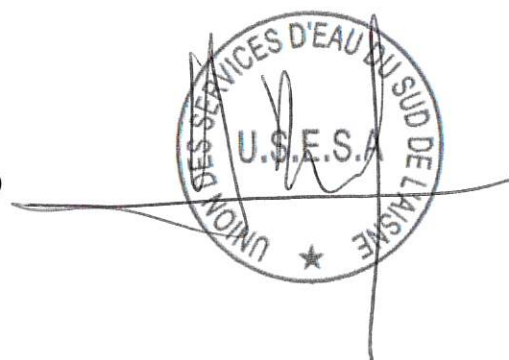
- 11) Marché de suivi et animation de contrats azote sur les Aires d'Alimentation des Captages de Coupigny/Montlevon, Epaux-Bézu et Chézy en Orxois (2026 USESA 04) : attribution
- 12) Marché de comblement de 4 captages d'eau potable et démolition d'un bâtiment (2026 USESA 01) : attribution
- 13) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 14) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 08 Juin 2026

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT) Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.*